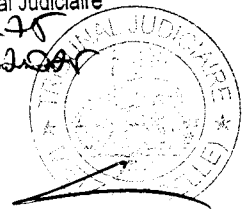


Bordereau attestant l'exactitude des informations - METZ - 5751 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 22/10/2025 - 8275 - 1977 B 00041 - 309 358 836 - A LA GERBE D'OR

Déposé au greffe du Tribunal Judiciaire
sous le N° 250118245
Metz, le 22.11.2024
Le Greffier



Comptes annuels

2024

Période du 01/11/2023 au 31/10/2024

Comptes annuels

 CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/10/2024	Net 31/10/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	228 201		228 201	228 201
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	122 693	121 617	1 076	2 173
Autres immobilisations corporelles	233 589	89 565	144 024	159 326
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	162		162	158
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 171		1 171	1 171
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	585 815	211 182	374 633	391 028
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	11 008		11 008	11 392
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	153		153	739
Autres créances	119 370		119 370	508 356
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	12 325		12 325	27 421
Charges constatées d'avance (3)	1 749		1 749	1 830
TOTAL ACTIF CIRCULANT	144 605		144 605	549 738
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	730 421	211 182	519 238	940 766
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/10/2024	31/10/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	40 000	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 000	4 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	12 554	422 971
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	35 848	29 582
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	92 401	496 554
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	117 329	161 125
Emprunts et dettes financières diverses (3)	9 035	6 874
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 329	2 498
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	169 923	159 678
Dettes fiscales et sociales	127 222	114 037
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	426 837	444 213
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	519 238	940 766
(1) Dont à plus d'un an (a)	63 425	109 958
(1) Dont à moins d'un an (a)	360 083	331 756
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	7 371	10
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Annexe des comptes annuels

**Annexe des comptes annuels
du 01/11/2023 au 31/10/2024**

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A LA GERBE D'OR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2024, dont le total est de 519 238 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 35 848 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2023 au 31/10/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/02/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/10/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	228 201			228 201
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	228 201			228 201
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	130 480		7 788	122 693
- Installations générales, agencements aménagements divers	233 123	3 351	6 248	230 226
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 341		1 977	3 363
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	368 944	3 351	16 013	356 282
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	158	5		162
- Prêts et autres immobilisations financières	1 171			1 171
Immobilisations financières	1 328	5		1 333
ACTIF IMMOBILISE	598 473	3 355	16 013	585 815

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		3 351	5	3 355
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		3 351	5	3 355
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		16 013		16 013
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		16 013		16 013

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/10/2024
Éléments achetés	228 201
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	228 201

Le fond commercial de QUEULEU a été cédé pour 50 000 € le 29 juillet 2021.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	128 307	1 097	7 788	121 617
- Installations générales, agencements aménagements divers	74 061	18 389	6 248	86 202
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 076	264	1 977	3 363
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	207 445	19 750	16 013	211 182
ACTIF IMMOBILISE	207 445	19 750	16 013	211 182

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 122 443 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 171		1 171
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	153	153	
Autres	119 370	119 370	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 749	1 749	
Total	122 443	121 272	1 171

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
CHARGES SOCIALES - PRODUITS A RECE.	21 084
ASSOCIES - INTERETS COURUS	3 744
Total	24 829

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS -FACT. NON PARVENUES	91 036
INTERET COURUS A PAYER	51
INTERETS COURUS	24
DETTES PROVIS. PR CONGES A PAYER	25 657
PRIMES A PAYER	3 849
CHARGES SOCIALES S/ CONGES A PAYER	10 263
CHARGES SOCIALES - CHARGES A PAYER	1 540
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	3 656
Total	136 075

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	1 749		
Total	1 749		

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités sur marchés	1 200	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 681	
Amortissements des immobilisations	1 019	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		644
TOTAL	3 901	644

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/11/2007, la société SARL A LA GERBE D'OR est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL BAKER STREET, 20 avenue Louis Adt 54114 JEANDELAINCOURT.

 Autres informations**Engagements financiers****Crédit-Bail**

Redevances HT restant dues sur opérations de crédit-bail mobilier : 21 329 euros.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 42 634 euros

Les droits acquis par le personnel ne sont pas provisionnés mais sont mentionnés en annexe, dans la rubrique "autres informations".

La méthode d'évaluation est la méthode prospective. Le montant indiqué correspond aux droits acquis au 31/10/2016 non actualisés.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

A LA GERBE D'OR
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 40 000 Euros
Siège social : 2 Rue du Général de Gaulle
57140 WOIPPY
R.C.S METZ : 309 358 836

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/04/2025
PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/10/2024

DEUXIEME DECISION

L'associé unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de **35 847,82** Euros de la manière suivante :

- | | |
|---|------------------------|
| • Bénéfice de l'exercice de | 35 847,82 Euros |
| • Auquel s'ajoute un prélèvement sur les Autres réserves de | 12 552,18 Euros |
| • Pour former un bénéfice distribuable de | 48 400,00 Euros |

Qu'elle décide d'affecter de la manière suivante :

- | | |
|--------------------------------------|-----------------|
| • A titre de dividendes aux associés | 48 400,00 Euros |
| Soit 242,00 Euros par part | |

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 3-2 du code général des impôts s'élève à 48 400,00 Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à l'issue des présentes décisions de l'Associé unique.

Conformément à la loi, l'Associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

<u>Exercice</u>	<u>Dividende Globale</u>	<u>Revenus distribués éligibles à l'abattement prévu à l'article 158-3 du CGI</u>	<u>Revenus distribués non éligibles à l'abattement prévu à l'article 158-3 du CGI</u>
31 octobre 2023	440 000,00 Euros	-	440 000,00 Euros
31 octobre 2022	-	-	-
31 octobre 2021	-	-	-

La gérance

